

## Annexe 10 / Fiche résumé échantillonnage, prélèvement et analyse du plomb dans l'eau

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'analyse de l'eau n'est pas forcément nécessaire pour l'investigation. Son intérêt sera fonction des informations sur la consommation d'eau de boisson par l'enfant, de l'examen visuel des canalisations, et des connaissances sur le potentiel de dissolution du plomb dans l'unité de distribution.</li> </ul>
Échantillonnage	<p>La décision de réaliser une ou des analyses du plomb dans l'eau est fonction des informations obtenues. L'analyse de l'eau n'est pas utile si les informations obtenues :</p> <p>permettent de conclure que l'exposition au plomb hydrique est nulle ou faible, sont suffisantes pour estimer l'exposition, notamment lorsqu'il existe localement une bonne connaissance de la capacité de l'eau du réseau de distribution à dissoudre le plomb.</p> <p>À titre indicatif, la norme Afnor NF P41-021 relative au repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable propose une méthode d'interprétation des résultats du repérage. L'opérateur conclut qu'il existe un « risque significatif » de dissolution du plomb dans le réseau intérieur si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un des quatre critères suivants est réuni : longueur cumulée de canalisation en plomb (branchement + réseau intérieur) de plus de 5 m, ou existence de possibles effets de pile, ou canalisations en plomb situées à proximité d'une source de chaleur, ou existence de bras morts de canalisations en plomb,</li> <li>▪ et le potentiel de dissolution du plomb est classé dans une des catégories : moyen, élevé ou très élevé en référence à l'annexe 2 de l'arrêté du 4 novembre 2002.</li> </ul>
Prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ arrêté du 31 décembre 2003</li> <li>▪ Prélever un échantillon d'un litre d'eau soutiré en une seule fois, sans réalisation préalable de purges des installations de distribution d'eau et de prélèvements d'eau avant la prise de cet échantillon.</li> <li>▪ Les prélèvements sont réalisés au cours de la journée, durant les heures habituelles d'activité, aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine (robinet de la cuisine dans les habitations par exemple).</li> </ul>
Méthode d'analyse	<p>Deux normes sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FD T90-112 juillet 1998 Qualité de l'eau – Dosage de huit éléments métalliques (Mn, Fe, Co, Ni, Zn, Ag, Pb) par spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme</li> <li>▪ NF EN ISO 11885 mars 1998 Qualité de l'eau – Dosage de 33 éléments par spectroscopie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (NF T90-136)</li> </ul>
Valeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10 µg/L (Norme de potabilité)</li> </ul>